

MAIRIE DE POUSTHOMY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de juillet à 21 heures 00 minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de POUSTHOMY.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOUSQUET Bernard	SERRES Daniel	
CONDOMINES Vanessa	SERRES Marlène	
GARRIGUES Nathalie	VILLENEUVE Sébastien	
JAMME Karol		
LAVABRE Jacqueline		

Étaient absents excusé(e)s : CANTALOUBE Séverine, CONDOMINES Alain, MERIC Patrice,

Secrétaire de séance : GARRIGUES Nathalie

I - DELIBERATIONS PRISES

↳ Désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête :

Par délibération en date du 22 septembre 2020, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de Jumels, situé entre le hameau et la RD 999 en vue de sa cession à Mr BEZES André.

L'enquête publique s'est déroulée du 23 octobre au 29 octobre (le 30 octobre suspension de l'enquête en raison du confinement arrêté du 30/10) et reprise de l'enquête du 15 décembre au 22 décembre 2020.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est décidé :

- de désaffecter le chemin rural dit de Jumels, d'une contenance de 3 957 m² en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 0,25 € / le m² ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

II - LOTISSEMENT

Les 4 lots de la première tranche sont vendus. La deuxième tranche va être lancée. Mr JAUDON, géomètre sera en charge de montage du dossier du permis d'aménager et du suivi de travaux.

III - ASSAINISSEMENT

Les travaux d'assainissement se poursuivent. Le conseil municipal va élaborer un règlement d'assainissement. Celui-ci sera validé lors du prochain conseil en septembre. La liste des redevables sera mise à jour et une visite de contrôle de raccordement des installations sera effectuée chez les particuliers.

IV - AUDIT ENERGETIQUE BATIMENTS COMMUNAUX

En partenariat avec le SIEDA, la commune a fait réaliser un audit énergétique de la Mairie et de la salle des fêtes. L'audit a consisté à l'état des lieux du bâtiment, sa performance énergétique et les solutions pouvant être mise en place pour améliorer l'étiquette énergétique du bâtiment.

V - RESSOURCES HUMAINES

Le contrat à durée déterminé de Simon LIVIERI se termine le 31 août. Le conseil municipal a décidé de prolonger le contrat de 6 mois de plus.

VI - COURRIERS / QUESTIONS DIVERSES

- Restitution projet aménagement bâtiment « école », le mardi 30 juillet à 10h
- Installation d'un colombarium de 4 cases au cimetière : devis demandé
- Lancement de la procédure pour la reprise des concessions à l'état d'abandon
- Organisation d'une cérémonie pour la remise des la médaille de la Famille
- Dépôt de gerbe au Monuments aux Morts le dimanche 25 août pour la fête du village.
- Exposition de la fresque canevas à l'église du 30 juillet au 23 août 2024
- Projet de parc photovoltaïque au sol : demande d'avis au conseil avant dépôt : refus
- Renouvellement de l'adhésion à la fondation du patrimoine pour 2024
- Règlementation du stationnement place du Foirail

Fin de la séance : 23h00

Fait à Pousthomy, le 30 juillet 2024

Le Maire, Jacqueline LAVABRE

